

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ACTON VALE

## AVIS PUBLIC

Avis est, par le présent, donné que le Conseil municipal de la Ville d'Acton Vale statuera sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 069-2003, article 2.3.2 présentée par le propriétaire du 1565, rue St-Amour, relativement à un projet d'agrandissement de la résidence multifamiliale. Le projet consisterait à faire un agrandissement de la résidence qui compterait environ 50 unités de logement supplémentaires réparties sur 4 étages.

Le bâtiment principal compte actuellement 59 unités de chambres locatives réparties sur 3 étages.

Considérant que le règlement de zonage 069-2003, article 2.3.2 stipule qu'un maximum de 3 étages est autorisé dans la zone 115 où est situé l'immeuble visé par la demande.

La demande de dérogation mineure ci-haut mentionnée sera présentée et discutée au conseil lors d'une séance régulière qui aura lieu, le **lundi 4 décembre 2023 à 20:00** et tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

ACTON VALE, ce 09<sup>e</sup> jour du mois de novembre de l'an deux mille vingt-trois.

Claudine Babineau, OMA  
Greffière

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Claudine Babineau, OMA, greffière de la Ville d'Acton Vale par les présentes, certifie que l'avis ci-joint a été publié conformément à la Loi en affichant copie attestée dudit avis au bureau de l'Hôtel de Ville, dans le Journal La Pensée de Bagot, ce 15<sup>e</sup> jour du mois de novembre de l'an deux mille vingt-trois.

Claudine Babineau, OMA  
Greffière